

218C0869  
FR0000130809-FS0459

11 mai 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE GENERALE**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 11 mai 2018, la société Lyxor International Asset Management SAS (17 cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte du FCPE Société Générale Actionnariat (Fonds E), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 mai 2018, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 40 357 153 actions SOCIETE GENERALE représentant 80 714 306 droits de vote, soit 4,99% du capital et 9,16% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 8 mai 2018, 40 252 820 actions SOCIETE GENERALE représentant 80 505 640 droits de vote, soit 4,98% du capital et 9,13% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 807 917 739 actions représentant 881 306 960 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.